

Comment contacter la Gendarmerie ?

- Pour toutes les situations **urgentes**, un seul réflexe, composer le **17**
- Pour le suivi des procédures, les dépôts de plainte, etc... : contacter **la communauté de brigades/BTA de XXXX** (☎ ☎☎ ☎☎ ☎☎ ☎☎ – **unité@gendarmerie.interieur.gouv.fr**).
- Pour tout besoin **non urgent** (questions de sécurité du quotidien, renseignements, conseils de prévention...), la Brigade Numérique répond **24h/24** et **7j/7** par messagerie instantanée. Elle est accessible par les canaux suivants :
 - via un chat sur la page www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Brigade-numerique
 - via Facebook <https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>
 - via les messages privés Twitter (@gendarmerie)
- **Sauf urgence**, pour les victimes/témoins de Violences Sexuelles ou Sexistes (VSS) je le signale ici : <https://www.service-public.fr/cmi>

Enfin, la Brigade Numérique est également accessible en flashant ce QR code :

